



SPECIAL CAMPAGNE DE 1809

LES SUBSTANCES MILITAIRES DURANT LA CAMPAGNE DE 1809

Par Jérôme Croyet

Docteur en histoire et archiviste-adjoint aux Archives Départementales de l'Ain

Dès le mois de mars 1809, et l'établissement des troupes françaises sur le sol Autrichien, le problème épineux des subsistances se pose. Car si la Garde bénéficie de rations réglementaires et suffisantes, celles de la ligne sont dès le début de la campagne légère voir inexistantes : « nous tirons notre ration bien légère »¹. En effet, comme souvent la Garde Impériale est plus sujette à l'attention de l'administration, ce qui fait dire à ses hommes que « nous sommes bien nourris car nous avons la ration de pain comme en France, la viande, une bouteille et demi de vin par jour, riz, biscuit et encore du pain pour six hommes pour la soupe »²,



Se nourrir en campagne

Aux mouvements stratégiques rapides, qui empêchent les cavaliers notamment de « pouvoir boire un verre d'eau fraîche »³, le soldat de la ligne souffre « un peu de tout la faim, la soif, couché à l'air du temps »⁴.

En effet, pour la ligne, le problème des subsistances est plus épineux. Car au défaut de ravitaillement soutenu s'ajoute, pour les lignards, la cherté des denrées : « les vivres sont bien chers surtout l'eau de vie et le vin »⁵.

Pour pallier à ses l'administration militaire française loge ses hommes, autant que faire se peut, chez l'habitant. Ainsi au 67^e de ligne, « nous sommes nourris chez les bergers »⁶. Toutefois, rapidement les soldats vivent militairement sur le pays, en partant en maraude avec, parfois, l'aval de leurs chefs : « je fus envoyé par Mr le colonel pour faire des prises et je ramenaient devant Schonbrunn près de 80 voitures chargées de poudre, bière, vin, eau de vie, sucre, raisins, avoine »⁷.

Dès les premières victoires françaises et la fuite de la maison de Lorraine de Vienne, les soldats français se mettent à vivre militairement. Cette manière militaire, à défaut d'être diplomatique et réglementaire, garnie la table et les assiettes des soldats qui trouvent que « nous sommes ici traités en grands seigneurs dans le château du baron de Kratzic. On a 7 ou 8 services à chaque repas, vins de Bordeaux, de Champagne, liqueurs et pâtisseries de toutes sortes »⁸. Ces maraudes, qui tournent au pillage, deviennent régulières et les

prises sont plus souvent liquides que solides : « j'en ai fait autant avec sept tonnaux de vin que notre compagnie prie au pillage d'une ville »⁹. Toutefois le régime culinaire autrichien allié à l'usage gastronomique militaire ne sont pas à la portée de tous les estomacs et parmi les jeunes conscrits, certains sont « malade causé par le grand dérangement de nouritures »¹⁰.

Avec la victoire de Wagram, dès la mi-juillet, les troupes françaises commencent à sérieusement vivre sur le pays d'une manière frumentaire mais aussi économique surtout après les conditions de la paix imposées par Napoléon, tant et si bien qu'au 85^e de ligne « nous avons la goutte, la soupe, la salade, la viande et le pain et ce que nous voulons à profusion »¹¹. Dans les champs, avec l'été, les soldats français moissonnent pour leur compte en utilisant les outils des paysans autrichiens. Afin de ne pas ruiner les ressources de l'armée et de

¹ Lettre d'Eugène Ganin, de la 3^e compagnie du 1^{er} bataillon du 6^e régiment d'infanterie légère, le 8 janvier 1809, à son père à Cusy, Mont Blanc. A.D. Savoie.

² Lettre de Faiseau Sauloy du 2^e régiment de fusiliers-grenadiers, 8 août 1809 in CHARRIE (Pierre) : *Lettres de guerre. 1792 – 1815*. Editions du canonnier, Nantes, 2004.

³ Lettre de Mouraille du 1^{er} régiment de carabiniers à sa mère, des bords du Danube, le 15 avril 1809. Coll. Part.

⁴ Lettre de Joseph Paniot à Claude Vivian aubergiste à Annecy, du camp d'Hosterlitz (sic), le 6 octobre 1809. A.D. Savoie.

⁵ Lettre du soldat Bernard, Vienne, 1809 in CHARRIE (Pierre) : *Lettres de guerre. 1792 – 1815*. Editions du canonnier, Nantes, 2004.

⁶ Lettre de Jean Joseph Jeantet du 67^e régiment d'infanterie de ligne, d'Ulm, à sa mère à Brénod, Ain, le 26 mars 1809. A.M. Nantua H4.

⁷ Lettre du chasseur à cheval Ribaioye, 20 juin 1809 in CHARRIE (Pierre) : *Lettres de guerre. 1792 – 1815*. Editions du canonnier, Nantes, 2004.

⁸ Lettre du chasseur à cheval Ribaioye in CHARRIE (Pierre) : *Lettres de guerre. 1792 – 1815*. Editions du canonnier, Nantes, 2004.

⁹ Lettre de Victor Constant Philastre, canonnier à la 8^e compagnie du 1^{er} régiment d'artillerie à pied, à l'île Napoléon, le 19 juillet 1809, à ses parents à Paris. Coll. Part.

¹⁰ Lettre de Victor Constant Philastre, canonnier à la 8^e compagnie du 1^{er} régiment d'artillerie à pied, à Vienne, le 28 juillet 1809, à son oncle curé de Bagneux. Coll. Part.

¹¹ Lettre de Jean-Pierre Bairy du 85^e régiment d'infanterie de ligne, juillet 1809 in CHARRIE (Pierre) : *Lettres de guerre. 1792 – 1815*. Editions du canonnier, Nantes, 2004.

soulever le peuple contre els troupes en cantonnement, le 20 juillet, Berthier intime l'ordre de faire cesser ce désordre, criminel et dangereux, pour les paysans mais surtout pour l'assise française, en défendant de fourrager les récoltes et en rappelant les troupes à la discipline militaire. Afin de nourrir ses hommes, l'armée française met en place des magasins militaires.

Le service des subsistances

Services administratifs secondaires de l'armée, les régies générales sont au nombre de quatre dont les agents et employés marchent avec le Grand Quartier général. Chaque corps d'armée dispose d'un groupe restreint de fonctionnaires, « le reste du personnel des services se réparti dans les gîtes d'étapes et dans les places »¹². Celui de la division Molitor, composée des brigades Leguay et Viriès qui se distingueront à Essling¹³, est dirigé par le sieur Gaudin, ancien préposé des vivres de la place de Paris, qui a sous les ordres une brigade principale. Cette brigade principale est composée de 25 hommes attachés à la division bien qu'elle n'en suive pas l'itinéraire précis¹⁴. Cette brigade est mise en place fin 1808.

Malgré des ordres et des directives rigoureuses, cette administration déjà « mal organisé au niveau supérieur, [est] mal coordonnée au niveau de l'armée », les employés sont baladés au gré des ordres impérieux mais au détriment de l'efficacité. Ainsi, la brigade confiée à Gaudin chemine début 1809 par Mayence où 6 des brigadiers et 17 des caporaux sont retenus et redirigés sur Bayonne par le commissaire aux boulangers de la place. Seulement deux arrivent auprès de la division Molitor le 6 janvier entraînant un rapport et une série de correspondances administratives alourdissantes. Toutefois, en faisant appel à des soldats du rang connaissant le métier, au 30 avril à Burghausen, Gaudin peut bénéficier de trois fours servis par deux boulangers, commandés par un capitaine.

L'exemple de la place de Wels et de la division Molitor

Située en Haute-Autriche¹⁵, Wels est située sur la rivière Traun. Elle constitue un point économique d'importance comme place de commerce et de foire depuis le moyen-âge. Le service des vivres est assuré par Gaudin, trois employés¹⁶ et de deux sous-employés de la Régie des vivre-pain. Cette place centralise les vivres pour la Haute-Autriche puisque dès le 8 mai, la place de Ried verse y verse ses 5400 rations de pains demi-biscuits suite au départ du comptable Gaillard pour rejoindre le Quartier-Général. Au 19 novembre, la place de Wels assure les subsistances de la 3^e division d'infanterie du 2^e corps d'armée.

Dès l'arrivée des troupes françaises en Haute-Autriche, le manque d'effectif d'employés de la place de Wels est cruel. En effet, afin d'assurer des services complexes mais aussi une surveillance constante, Gaudin ne dispose que d'un seul journalier. Le 12 mai, Gaudin prévient le commissaire des guerres Salmon de l'embauche, le 10, d'un second journalier chargé de la recette, des grains et des envois de farine à la manutention où sont fabriqués les pains destinés aux troupes. Cette dernière, qui emploie deux brigades de boulangers¹⁷, fonctionne correctement, si correctement que la brigade principale se révèle trop nombreuse pour la charge de travail à faire. Dès le 25 mai, Gaudin obtient de renvoi sur le Quartier-Général de 12 des 25 boulangers « où ils peuvent être nécessaire »¹⁸.

Le service est simple puisqu'il consiste en la transformation en pains et en biscuits des bleds locaux réquisitionnés. Toutefois, ce service n'est pas simple et soumis à une clause de rendement de la part des boulangers, sanctionné par l'obtention d'une prime. Toutefois, la cadence désirée par l'administration n'est pas respectée par une partie des boulangers. En effet, le 24 juin, Salmon refuse de s'acquitter des primes dues à la brigade Rigard, « pour cause d'infidélité dans le rendement de ses fournées »¹⁹ alors qu'il accepte celles de la brigade Collignon. Ce manque de rendement est immédiatement sanctionné l'embauche d'une brigade de boulangers autochtones, choisis par le cercle d'Hausruck mais salariés et nourris par la France²⁰.

Les grains versés à la place de Wels sont réquisitionnés, de jour comme de nuit, par le commissaire des guerres Salmon auprès du cercle d'Hausruk, qui en effectue la répartition, après autorisation de l'intendant général. A chaque versement de grains à la place de Wels, un délégué du capitaine du cercle est présent. Au 12 mai, ces réquisitions versées à Wels représentent 19 quintaux de froment et 7 quintaux de seigle. Le 7 juillet 1809, face aux réquisitions de grains et à leur pénurie, les Autrichiens demandent à remplacer le froment par de la farine moulue dans des moulins autrichiens, ce qu'accepte l'administration militaire française. Dès lors les réquisitions sont versés en farine. Le 12 décembre, le versement de farine à Wels est de 2 696 quintaux.

Les pains fabriqués sont examinés et contrôlés avant d'être envoyés aux troupes par des experts. Les biscuits sont expédiés dans de plus ou moins bonnes conditions, à cause de l'état des routes et de la présence des troupes ennemies²¹, dans des tonneaux²².

Pour les mois de mai et juin 1809, la place de Wels distribue 169 071 rations de pain de munitions à la troupe, 17867 rations de pain à la Garde Impériale et 518 rations pour les hôpitaux. De plus, Wels refourgue les 5400 rations de pain venant de Ried, dont seulement 1856 sont déclarées bonnes pour être distribués et faire de la route jusqu'au quartier-général, l'excédent reste sur place.



¹² PIGEARD (Alain) : *Dictionnaire de la Grande Armée*. Editions Taillandier, 2002.

¹³ La première est composée de deux bataillons du 2^e régiment d'infanterie de ligne et de trois bataillons du 16^e régiment d'infanterie de ligne. La seconde est composée de trois bataillons du 37^e régiment d'infanterie de ligne et de deux bataillons du 67^e régiment d'infanterie de ligne.

¹⁴ La brigade passent par Stralsund et Berlin.

¹⁵ En 1780, la Haute-Autriche est agrandi par l'incorporation de la région d'Innviertel (cédée par la Bavière).

¹⁶ Le garde-magasin Gaudin, les aides Lebrun et Lestamy, le brigadier-principal Comte et le pétrisseur Bernard.

¹⁷ Il s'agit des brigades de boulangers Collignon et Rigard.

¹⁸ Lettre de Gaudin au commissaire des guerres Salmon, Wels, 24 mai 1809. Coll. Part.

¹⁹ Lettre de Gaudin à Salmon, Wels, 24 juin 1809. Coll. Part.

²⁰ L'exécution de cette demande de la place de Wels est retardée jusqu'au 4 juillet. Ayant appris que des boulangers venant de Bourgswels se plaignent de ne pas recevoir de salaire mais juste le logement et les vivres, le capitaine du Cercle d'Hausruk n'accepte de lever sa brigade que lorsque les boulangers de Bourgswels seront payés.

²¹ En juin, un précédent envoi de 26 tonneaux de biscuits et 6 072 rations de pain, de Wels à Mack, a été pris par l'ennemi

²² Au printemps, les routes en mauvaises états, 5 des 14 voitures transportant les rations de pains de la place de Ried à Wels n'arrivent pas à destination.

Alors que la campagne militaire est terminée et que l'hiver arrive, le magasin de Wels ne débraye pas²³. A la mi-novembre, trois brigades composées d'un brigadier et de trois pétrisseurs œuvrent à la manutention toutefois face au surcroît de travail, le 15 novembre, le grade magasin Gaudin demande une brigade exercée au commissaire Salmon pour le service. Cette politique de gestion des subsistances porte ses fruits, puisqu'en octobre, les lignards peuvent écrire : « nous recevons assez bien nos vivres & nous recevons une demie bouteille de vin par jour »²⁴.

1809 : L'ANNEE UNE DE LA NOUVELLE GRANDE ARMEE

La campagne de 1809 revêt un accent particulier pour la Grande Armée. En effet, alors que jusqu'en 1806 une grande partie des cadres voir des hommes étaient encore des soldats hérités des armées de la République, en 1809 la majorité des soldats sont issus de la conscription et peu adaptés aux rigueurs de la vie militaire. En effet, dans les régiments, « les guerres de l'Empire vont accroître...le nombre de sorties, avec,...un volume plus important de 1806 à 1808, [et] une accélération du mouvement à partir de 1809 »²⁵.

A V I S

AUX CONSCRITS

DE MIL HUIT CENT-NEUF

ET A LEURS

PÈRES ET MÈRES.

MESSIEURS,

Le Décret impérial du 7 de ce mois, et mon Arrêté du 12, publiés et affichés dans ce département, vous ont informés qu'une portion des Conscrits de l'an 1809 est appelée au service d'activité, soit pour servir dans les régiments et dans les différents corps de l'armée, soit pour entrer en réserve.

Cette loi, comme le prévoyez, Messieurs, sera faite en conformité du Décret du 11 septembre an 13. Les obligations que ce Décret impose aux Conscrits de 1808, et les faveurs qu'il leur accorde, seront les mêmes pour ceux de 1809; ces dispositions sont aussi connues de tous les administrés, pour me dispenser de les leur rappeler. Je me borne ici à les informer que les Conscrits qui voudront jouir de la faveur d'être placés de droit au dépôt, en vertu de l'article 11 du Décret, doivent justifier de leurs droits avant le 23 avril prochain (tenue de rigueur); faite de quoi, ils seront destinés de leur destination, et feront partie du dernier détachement, si leurs noms ne sont pas appelés à l'armée.

L'expérience m'a prouvé, Messieurs, que des Conscrits, dans l'intention de faire valoir leurs droits à la réforme, ou dans celle de persuader qu'ils y ont droit, se munissent de certificats d'Officiers de santé ou de leurs voisins; que ces certificats ne sont point lus, et qu'ils sont faits sur le champ par le Conseil de

recrutement; d'il s'élève des doutes sur l'authenticité de quelques infirmités cachées, telles que la surdité, l'épilepsie, etc. le Conseil de recrutement sans recourir à des témoignages étrangers. Il résulte de cette observation que les Conscrits se contentent inutilement en dépenses pour se procurer de semblables pièces, et qu'ils doivent se présenter avec exactitude, docilité et confiance; que sans aucune exception, toutes les opérations de la Conscription sont gratuites; que tous pères, toutes grand-mères sont des moyens de corruption que de loi classés dans le nombre des délinquants, et qui rendent coupables et ceux qui les donnent et ceux qui les reçoivent.

Le calme et l'ordre qui ont régné dans les précédentes levées, ne font espérer, Messieurs, que je n'aie que des choses à vous donner sur le succès de celle qui va s'opérer. Vos demandes seront tranquillement discutées, et vous apprendrez, sans doute, les égards, les attentions mêmes dont vous serez l'objet; convenez que la justice vous a été distribuée avec partialité et sans préférence, vous n'aurez aucun sujet de plainte, et vous vous soumettrez sans peine aux décisions qui vous sont imposées par la loi.

A Angoulême, à l'Hôtel de la Préfecture, le 16 février 1808.

Signé RODIER.

A ANGOULEME, de l'Imprimerie de François TREMBAY.

La conscription pour 1809

L'année 1808 ouvre l'ère des énormes levées : d'importantes consommations d'hommes dans les campagnes, et l'ouverture du second front en Espagne, creusent des trous qu'il faut sans cesse combler. Les meilleures divisions de la Grande Armée sont jetées en Espagne, qui ne les rendra pas. En moins d'un an, Napoléon demande trois conscriptions, et, à mesure qu'il les appelle, les résistances qui s'atténaient se ravivent. Le personnel du recrutement, très au fait de l'œuvre à accomplir en 1806, se fatigue en 1807, et la conscription de 1808 qu'il lève ne peut être saisie par lui qu'à la hâte, avec des négligences innombrables et des oublis injustifiés, mêlés à des complaisances voulues. On appelle les jeunes gens de dix-huit ans que Napoléon déclare " très propres à défendre l'intérieur ", mais il ne les laisse pas s'attarder dans les dépôts. Le 10 septembre 1808, on lève 80 000 hommes ; 20 000 sur chacune des classes 1806 à 1809. On revient également sur les classes antérieures ; pour en atténuer la portée aux yeux du pays, le sénatus-consulte déclare que les conscrits des ans VIII à XIV, qui ont satisfait à la conscription et n'ont pas été appelés à faire partie de l'armée, sont libérés. C'est la première fois depuis 1791 que pareille déclaration est faite, mais on reviendra dessus à la fin de l'Empire. Le même sénatus-consulte du 10 septembre 1808 met également à la disposition du ministre de la Guerre, par anticipation, 80 000 conscrits de la classe 1810. Ces 80 000 hommes sont mis en activité par décret du 1er janvier 1809. Le 25 avril 1809, 30 000 hommes sont encore levés sur la classe 1810, soit un total de 110 000 hommes sur cette seule classe, en l'espace de huit mois, et l'on demande encore aux classes 1806 à 1809 réunies un contingent de 10 000 hommes pour la Garde impériale. Napoléon fait acheminer sur Strasbourg tous les conscrits déjà instruits dans les dépôts, en les réunissant en bataillons de marche qui devaient porter les numéros des divisions militaires où étaient situés les dépôts. Le 3 octobre 1809, opération analogue. On lève 36 000 hommes pour l'armée d'Espagne sur les classes 1806 à 1810 comprises.

Des cas départementaux

Le 25 avril 1807, le directeur général de la conscription envoie aux préfets le contingent de conscrits de 1808 à lever pour l'armée. En Côte d'Or il est de 777 hommes, dont 583 d'active et 194 de réserve, tandis que dans l'Ain, ce dernier est de 167. Le 25 juin, un contre ordre parvient au préfet de l'Côte d'Or pour l'informer d'une nouvelle répartition des conscrits de réserve de 1808. Désormais, les conscrits de réserves de la Côte d'Or ne sont plus destinés à la Légion de Lille, seulement 45 le sont. Les autres sont répartis entre plusieurs régiments. Dans l'Ain, la répartition des conscrits de réserve de 1808 pose moins de problème et suit la répartition proposée par le directeur général de la conscription.

La levée des conscrits de 1808 pour l'armée d'active s'avère être dans l'Ain le début des problèmes de recrutement. Désormais, les difficultés à compléter les quotas de conscrits dans le département vont se révéler sérieuses. Dans la commune de Port, sur 3 conscrits de la classe de 1808, deux ont déjà un frère à l'armée et sont donc placés en fin de dépôt. Dans la commune de Bourg, la conscription de 1808 touche 149 personnes mais seulement 90 sont concernés par le tirage au sort, 55 sont morts, 4 sont déjà à l'armée. En Côte d'Or, le problème ne semble pas se poser. Le 17 mai 1807, le directeur général de la conscription avertit le préfet de la Côte d'Or que sur les 194 conscrits de 1808, seulement 154 iront à la Légion de Lille et les 40 autres s'en iront au 59^e Régiment d'Infanterie de Ligne. Le 4 juillet, une nouvelle

²³ En effet, à compter du mois de novembre, les rations de pain passent à 28 onces.

²⁴ Lettre de Joseph Paniot à Claude Viviani aubergiste à Annecy, du camp d'Hosterlitz (sic), le 6 octobre 1809. A.D. Savoie.

²⁵ MASSONI (Gérard-Antoine) : *Histoire d'un régiment de cavalerie légère. Le 5^e hussards de 1783 à 1815* ». Archives et Culture éditions, Paris, 2007.

répartition des 583 conscrits de l'armée d'active de la Côte d'Or est envoyée par le préfet au ministre de l'Intérieur : 154 pour légion de Lille, 1^{er} carabinier 1, 10^e cuirassier 6, fusiliers de la Garde Impériale 2, 2^e artillerie à pied 20, 1^{er} artillerie à cheval 20, 1^{er} hussard 15, 92^e Régiment d'Infanterie de Ligne 325, 59^e Régiment d'Infanterie de Ligne 40. Ce recrutement est quant à lui beaucoup plus nordiste²⁶, puisque par tradition, les hussards sont originaires d'Allemagne et leurs dépôts, sous le 1^{er} Empire, sont situés au nord de la Loire.



La levée des juifs

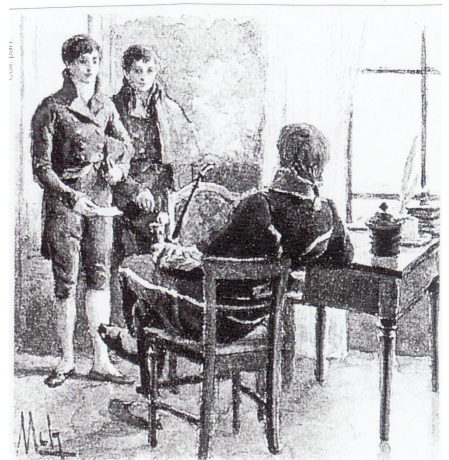
La conscription de 1809 est la première fois que les juifs sont systématiquement appelés. Adoptée en 1809, la devise consistoriale " Patrie. Religion " démontre bien la volonté des dirigeants communautaires de confirmer l'intégration et la fidélité des israélites auprès de l'Etat. Dans chaque synagogue, des odes sont récitées pour célébrer les victoires. Aussi, malgré les craintes de voir la pratique religieuse décliner du fait d'un service militaire qui dure plusieurs années, chaque consistoire se fait fort d'adresser la liste des conscrits aux préfets et au ministère de l'Intérieur. Les notables ont soin de préciser l'arme, le grade et la durée du service des militaires. Ainsi, les informations transmises par le Consistoire de Paris en 1809 précisent que 86 israélites sont sous les drapeaux et présents dans toutes les armes. Il semble, d'après les informations consistoriales, que plus de 790 israélites sont dans les armées napoléoniennes en 1810.

Les réclamations

En réponse à ces listes, des registres d'observations sont ouverts dans des municipalités. Le 14 décembre 1807, le maire de Nantua, département de l'Ain, complète le tableau des conscrits de 1809 de sa commune. Nantua est alors aussi le chef lieu de la sous-préfecture de Nantua. Elle est située sur la grande route de Lyon à Genève, à 45 km à l'est de Bourg. La commune compte, en 1806, 9 871 habitants qui s'adonnent au commerce et aux manufactures, principales ressources de cette ville où l'air y est dit-on vif et pur. 25 jeunes gens nés entre 1788 et 1789 sont répertoriés comme conscrits. Ils sont issus de tous les milieux sociaux d'une petite ville de province, artisans, commerçants, ouvriers et agriculteurs. Toutefois le monde de l'artisanat laborieux est de loin le plus représenté tandis que dans le village voisin de Charix, les agriculteurs sont majoritaires (sur 5 conscrits de Charix, 4 sont agriculteurs et 1 seul ouvrier).

Sur ces 25 conscrits, 15 sont domiciliés à Nantua, tandis que 5 habitent dans un autre département. Sur ces 25 conscrits, 14 d'entre eux posent une réclamation quant à leur incorporation. En effet, le maire de Nantua ouvre un registre des réclamations, où l'on peut voir que 6 d'entre eux demandent à être exempté pour des faiblesses d'estomac, tant et si bien qu'un seul est retenu pour partir à l'armée. Cet aperçu rapide de la conscription en 1809 dans les environs de Nantua met bien en évidence la part de plus en plus importante, dans les petites villes proto-industrialisées, d'un début de prolétariat sur lequel va commencer à peser l'effort militaire tandis que dans les bourgs et villages ruraux, les hommes de la terre restent les premiers défenseurs de la patrie. Mais cette levée soulève quelques railleries ; ainsi le vin, mauvais en 1809, à cause d'un froid excessif, est surnommé « conscrit, parce qu'il n'a pas bien mûri »²⁷ bien qu'étant agréable. Celle levée de 1809 permet aussi de connaître les causes médicales supposées à une exemption de conscription et dans le Haut Bugey, la première de ces causes est la faiblesse d'estomac, ainsi qu'une faiblesse de constitution globale, tant et si bien que sur 25 conscrits, un seul seulement part pour l'armée. De même, en 1809, la mairie de St Martin du Fresne ouvre un registre de réclamations pour les conscrits de cette classe dans lequel on trouve 8 réclamations (2 frères de soldat mort, 2 handicapés, 1 malade, 1 imbécile, 1 frère de soldat et un soutien de famille). Les communes ne pouvant pas fournir le nombre de conscrits prévus doivent compléter avec des hommes de la classe supérieure.

En Charente le préfet devance les réclamations des futurs conscrits de 1809. Dès le 16 février 1808 il écrit et affiche sur les murs que « des conscrits, dans l'intention de faire valoir leurs droits à la réforme, ou dans celle de persuader qu'ils y ont droit, se munissent de certificats d'officiers de santé...vous êtes prévenus que ces certificats ne seront point lus et qu'ils seront sur lacérés sur le champ ». Désormais, à Angoulême, le Conseil de Révision fera paraître des témoins pour accréditer ou pas une blessure ou un problème médical.



La désertion

Le nombre de déserteurs (homme qui manque à trois appels successifs) est estimé à 27% entre l'an IX et l'an XIII dans la Grande Armée, puis de 13% de 1806 à 1810 et 10% à partir de 1813. Toutefois, "sous l'Empire, le phénomène de désertion est moins étendu que sous la Révolution et se produit principalement quand le conscrit est mené à son corps"²⁸, ce qui amène le nombre de désertion de 20% sous le Consulat à 3,5% entre 1806 et 1810. Le taux moyen de désertion est de 5% des conscrits.

Lorsque 360 conscrits de 1809 de la Loire sont recrutés au sein du 1^{er} léger, on constate que plus de 45% d'entre-eux ont déserté en quelques mois, 20% ont péri sur les champs de bataille ou dans les hôpitaux infestés de gangrène et infectés par le typhus. Comparativement, parmi leurs 179 homologues bas-alpins incorporés à la même époque, la moitié périt alors que beaucoup moins désertent. Parmi ceux qui ne désertent pas, 70 meurent au 1^{er} léger. Autre exemple, celui du 12^eme de ligne auquel 130 jeunes de la région stéphanoise sont intégrés le 2 avril 1809 : en ce seul mois printanier, 44 désertent.

²⁶ Lors de la conscription de 1809, l'essentiel des conscrits de la Côte d'Or sont dirigés sur Wesel (94^e Régiment d'Infanterie de Ligne et 21^e légion).

²⁷ Note sur Nantua. A.D. Ain fonds Saint-Pierre.

²⁸ PIGEARD (Alain) : "désertion" in Dictionnaire de la Grande Armée. Bibliothèque Napoléonienne, éditions Taillandier, 2002.